



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars, à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie de Griesbach-au-Val, sous la présidence de Monsieur Angelo ROMANO, Maire de Griesbach-au-Val.

<b>Date convocation :</b> 19.02.2026
<b>Affichage :</b> 19.02.2026
<b>Nombre de Conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 0 Votant : 14

**Etaient présents :**

Angelo ROMANO, maire, Eric BAEDER, Sandra CHERREY, Agnès ESTEVENON, Bernard GALL, Patricia GRAMPP, Cédrick GUILLAUME, Christophe KONRATH, Audrey LABEY, Paul LUCAS, Jean-Jacques MOREL, Sophia SIQUOIR, Fernand STEFFAN, Julien WALZER

**Absent :**

Antoine BEVILACQUA

**Secrétaire de séance :**

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026\_08  
**FIXATION DU NOUVEAU TARIF DE VENTE DE BOIS D'INDUSTRIE**

Monsieur Jean-Jacques MOREL propose d'ajuster le prix du BIL (**bois d'industrie en long hêtre**), actuellement fixé à 55 €/m<sup>3</sup>, en le portant à 60 €/m<sup>3</sup> afin que la commune puisse couvrir ses frais. À cet égard, il convient de noter que les coûts d'abattage s'élèvent à 29 €/m<sup>3</sup> et ceux de débardage à 12 €/m<sup>3</sup>.

Cette révision vise également à harmoniser le prix du BIL avec celui du vendu sur pied, qui est actuellement de 17 €/m<sup>3</sup> (pas de frais pour la commune).

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM25-71 du 18/11/20025 fixant les tarifs de vente de bois 2026 ;

VU les explications de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1<sup>er</sup> adjoint au maire en date du 3 mars 2026 exposant les motifs de la révision tarifaire ;

CONSIDERANT que le tarif actuel de 55 €/m<sup>3</sup> ne reflète plus les coûts réels supportés par la collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour et 1 abstention s'étant manifestées,  
DECIDE

- D'APPROUVER le nouveau tarif de vente pour le bois d'industrie toute longueur, fixe à 60 €/m<sup>3</sup>, applicable à compter du **1er avril 2026**.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait à Griesbach-au-Val, le 04.03.2026  
Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,



La Secrétaire de séance,

  
Severine DAO



Le Maire,

  
Angelo ROMANO